

NOM : .....  
Prénom : .....

Numéro de téléphone portable de l'élève : .....  
Classe : .....

### Charte de bonne conduite pour le voyage en Grèce- avril 2020

**Le règlement intérieur du lycée s'applique lors des voyages scolaires. Dans l'intérêt général, tous les élèves doivent s'engager à respecter les consignes suivantes :**

- Respecter scrupuleusement toutes les consignes de sécurité et signaler tout problème immédiatement aux professeurs.
- Ne pas se procurer ou consommer de l'alcool ou des substances illicites. Eviter de caresser les animaux errants.
- Veiller à la propreté du bus, du bateau et de la chambre d'hôtel.
- Faire preuve de respect, de discrétion et de courtoisie envers tous et en toute occasion.
- Etre très attentif lorsque les consignes sur les horaires et les lieux de RV sont données par les professeurs et les respecter scrupuleusement, sous peine de pénaliser les cinquante autres voyageurs.
- Tenir compte des consignes sur la constitution et la répartition des bagages. Important : il nous faudra attendre l'arrivée au premier hôtel en Grèce le dimanche soir pour accéder aux bagages déposés le vendredi dans la soute du bus.
- Respecter la tranquillité de ses camarades de chambre et de tous les autres voyageurs de jour comme de nuit.
- Le soir, chacun(e) doit regagner sa chambre à l'heure indiquée par les professeurs et ne plus en sortir jusqu'au petit déjeuner. Pour profiter du voyage et rester en bonne santé, il est primordial que tout le monde puisse dormir la nuit.
- Durant les visites guidées, ne pas utiliser les téléphones portables ni les appareils pour écouter de la musique, pour communiquer ou prendre des notes. Les élèves devront avoir en permanence leur matériel de prise de notes manuscrites. De même, durant les repas au restaurant, les téléphones seront rangés pour privilégier la convivialité et les échanges entre les élèves.
- Respecter le travail du professeur qui commente la visite : se regrouper pour écouter, ne pas rester à l'écart ou lui tourner le dos, ne pas bavarder et être attentif durant les commentaires. Il est obligatoire de prendre des notes.
- S'engager à faire toutes les activités pédagogiques demandées pendant le voyage, mais aussi après le voyage en s'investissant très sérieusement dans le carnet de voyage. Tous les élèves devront remettre aux professeurs leur carnet de voyage soigneusement finalisé dans les délais impartis. Les élèves qui ne respecteront pas cette règle resteront le mercredi après-midi en retenue pour terminer correctement leur carnet de voyage.

**Je m'engage à respecter la charte de bonne conduite lors du voyage en Grèce.**

**Signature de l'élève : .....**

#### Droit à l'image

Afin d'exploiter pédagogiquement ce voyage et de le faire partager à ceux qui n'y participent pas, nous allons prendre des photographies et peut-être en filmer les moments forts. Nous avons donc besoin de votre autorisation pour filmer et photographier votre enfant lors de ce voyage scolaire. Vous gardez toujours un droit de regard sur la diffusion de ces images. Si une famille ne nous accorde pas cette autorisation, nous demanderons à son enfant de s'écarter du groupe avant chaque photographie de groupe ou séance de film.

#### Autorisation de quartier libre

Lors des voyages scolaires avec des lycéens, il est habituel de proposer aux élèves qui se comportent bien des moments dits « de quartier libre », afin de leur permettre de se promener en petits groupes dans des lieux qui s'y prêtent mais aussi de réaliser quelques emplettes dans un périmètre restreint choisi par les professeurs. Lors de la longue traversée entre l'Italie et la Grèce, les élèves apprécient également de visiter le bateau et de circuler librement sur le bateau dans les zones autorisées aux passagers, en dehors des RV que nous leur fixerons régulièrement (pointage, repas, séances de travail etc). Les élèves sont très demandeurs de ces moments de liberté qui soulèvent néanmoins pour nous des problèmes de responsabilité.

**Nous ne proposerons donc de quartier libre que si le comportement des élèves est irréprochable et selon ces modalités incontournables :**

- avoir l'autorisation parentale de participer à ces moments de quartier libre.
- évoluer en petits groupes ( minimum 3 élèves), dans le périmètre défini, sans jamais s'isoler de son groupe.
- faire preuve de courtoisie, de prudence et de discrétion
- prévenir immédiatement les professeurs en cas de problème
- respecter scrupuleusement le lieu et l'horaire de rendez-vous fixés par les enseignants
- rester joignables durant ces moments de liberté.

**Important :** les professeurs se réservent le droit de supprimer les quartiers libres pour les élèves qui auraient posé des problèmes de comportement ou qui n'auraient pas respecté l'une de ces règles incontournables. Les élèves resteront dans ce cas en permanence avec les enseignants jusqu'à la fin du voyage, y compris lors des achats de souvenirs.

Les parents qui souhaitent que leur enfant participe aux moments de quartier libre doivent compléter et signer l'autorisation suivante :

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas mon enfant ..... à participer aux moments dits de « quartier libre » lors du voyage en Grèce.

**Droit à l'image :** ☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas les enseignants à photographier et filmer mon enfant dans le cadre du voyage scolaire en Grèce, et à utiliser ces images dans le cadre d'une exploitation pédagogique de ce voyage, y compris sur le site web du lycée Mauriac.

**Fait à ....., le ..... Signature des parents : .....**